



## Litige sur non information avant la vente de travaux a effectuer

Par **patck10**, le **22/08/2016** à **16:08**

Je suis mandataire immobilier, une vente réalisée et signée risque d'être annulée, car le vendeur a dissimulé un recommandé envoyé par la préfecture lui intimant d'effectuer des travaux ( à savoir une passe à poissons sur un moulin à eau ) à la demande de CU le maire n'a rien signalé non plus par contre a remis en main propre à l'acquéreur la demande préfectorale, suis je mis en cause ? vais-je devoir rembourser ma commission perçue ?

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".**

**Merci pour votre attention...**